

Haute Autorité de Santé - Analyse économique et organisationnelle sur les conditions du développement de la chimiothérapie en hospitalisation à domicile - janvier 2015

16/03/2015

La Haute Autorité de Santé considère que "l'HAD est une modalité de prise en charge pertinente qu'il convient de développer, pour pratiquer certaines chimiothérapies au domicile". Elle formule dix-huit recommandations pour trois niveaux - national, régional et local, déclinées selon les thèmes suivants : périmètre et nature de l'activité, tarification, prise en charge et traitements. La HAS mentionne que les recommandations ont pour objectifs "de permettre le développement de la chimiothérapie en HAD dans les domaines où cela apparaît déjà enclenché", de "résoudre les difficultés rencontrées par les acteurs qu'elles soient organisationnelles, administratives, informatiques ou tarifaires" et enfin "d'harmoniser les pratiques sur le territoire, afin de rendre accessible la chimiothérapie pour tous les patients qui souhaitent bénéficier de ce type de prise en charge".